

## COMPTE RENDU REUNION DU VENDREDI 16 JUIN

### Ordre du jour

- Pré calendrier des concours 2018 pour les clubs de la Haute Garonne
- Questions diverses

Arlette CATTOEN annonce que les présidents des CUT et les présidents des Canines territoriales des 8 départements de l'ex Pyrénées Gascogne et ex Quercy Rouergue se sont réunis le 12 mai à CASTRES afin de valider la procédure.

Chaque président de CUT organise dans sa territoriale une réunion pour connaître les dates des concours 2018. Ces dates sont ensuite envoyées aux 8 présidents de CUT. En cas de doublons on essaiera de trouver une solution.

Le calendrier définitif sera présenté lors de la réunion de tous les clubs début octobre

A ce jour les dates de tous les sélectifs ne sont pas encore connus mais il est rappelé que la date du championnat de France de Beauté début juin est une date protégée, ainsi que les dates des championnats de France dans chaque discipline.

Il n'est pas possible d'organiser un concours le jour de l'Expo dans la territoriale concernée.

Tous les clubs présents ou excusés donnent les dates choisies pour leur concours 2018.

### Questions diverses :

La commission a un rôle de coordination avec la Canine Haute Garonne et transmet les rappels de la cotisation qui est due à l'ACT.

Certains clubs ne sont pas encore à jour concernant principalement l'envoi du récépissé de la préfecture suite aux modifications des statuts.

Chaque année les procès-verbaux des assemblées générales doivent être envoyés à Pierrette MAURY ainsi que l'attestation d'assurance. Pensez également à envoyer les documents concernant la validité des HA pour les clubs concernés.

La commission a présenté au comité de l'ACT lors de sa réunion du 7 juin la demande de 6 personnes qualifiées sur des finales d'une aide financière. Cette demande a été refusée. Pierrette Maury va rencontrer le président de l'ACT pour lui rappeler que lors de l'intégration des clubs selon les nouveaux statuts il n'était pas question de revenir sur le fonctionnement antérieur.

Arlette CATTOEN rappelle que le budget prévisionnel prévoit l'attribution de 3 coupes par an et par club ainsi qu'une aide de 100 € aux clubs organisant un championnat territorial.

Malgré plusieurs relances très peu de clubs ont participé à l'organisation de l'exposition de Toulouse